

## Charte des bénévoles de la Manufacture des Capucins

Tout bénévole accueilli et intégré au sein de La Manufacture des Capucins s'engage à respecter moralement la Charte des bénévoles présentée ci-dessous. Elle définit le cadre des relations et les règles qui s'appliquent entre les porteurs de projet, les salariés et les bénévoles.

*« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».*

A la Manufacture des Capucins, les bénévoles **participent volontairement** aux missions bénévoles, **sans lien de subordination, en fonction de leurs envies et disponibilités**. Les bénévoles peuvent **librement refuser ou accepter** une mission qui leur est proposée.

### La Manufacture des Capucins s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- A définir et apporter toute **information utile** au bon déroulé des missions bénévoles (activités, objectifs, déroulé, responsabilités, consignes, sécurité...).
- A **accueillir et intégrer** les bénévoles en faisant preuve de considération à l'égard de chaque personne indépendamment de ses convictions politiques, appartenance religieuse, genre, nationalité, milieu ou origine sociale.
- A veiller à une **dynamique collective, agréable et conviviale** tout en développant un esprit d'ouverture, de coopération et de partage.
- A confier aux bénévoles des **activités adaptées** à leurs compétences tout en permettant la **découverte** et l'**apprentissage** d'autres savoirs et savoirs-faire.
- A encadrer et accompagner le bénévolat avec les **outils et modes de fonctionnement** nécessaires au bon déroulé des missions.
- A prendre en considération les **retours d'expérience et suggestions d'améliorations** afin d'améliorer le fonctionnement des missions bénévoles.
- A **faire respecter la charte** des bénévoles par toutes les personnes concernées.

### De son côté, le bénévole s'engage envers La Manufacture des Capucins à :

- A prendre connaissance du **livret d'accueil** du bénévole et à suivre les éventuelles **actions de formation** proposées (pour les bénévoles référents en particulier).
- A respecter les **valeurs, l'éthique, la vocation et le fonctionnement** de la Manufacture des Capucins.
- A respecter l'**organisation** des missions bénévoles telles qu'elles sont coordonnées par les bénévoles référents, salariés et/ou porteurs de projet.
-



- A respecter les **consignes et objectifs** donnés par les référents d'ateliers bénévoles (sécurité, déroulé, horaires, matériel...).
- A collaborer avec les différents acteurs de la Manufacture des Capucins (porteurs de projet, salariés, bénévoles, partenaires etc.) dans un esprit de **compréhension mutuelle** et de **bienveillance**.
- A contribuer à la création d'une **dynamique collective, agréable et conviviale** et à faire preuve d'un **esprit d'ouverture à l'autre, de coopération et de partage**.
- A participer aux missions bénévoles dans le **respect** des convictions et opinions de chacun.
- A assurer sa mission et son activité de façon **sérieuse et fiable**, sur la base des horaires et disponibilités acceptés de part et d'autre.
- Dans le cas des missions avec inscription préalable uniquement, **à prévenir suffisamment en amont de son absence ou d'un empêchement**.
- Enfin, le bénévole s'engage à ne pas prendre la parole face aux **médias** en s'exprimant au nom de la Manufacture des Capucins.

Les personnes mineures présentes lors des missions bénévoles ou événements sur le site sont sous la **responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux et doivent être accompagnés**.

Prénom et Nom :

La Manufacture des Capucins

Date :

Signature :